

juin 2012.

Dhuisy

Bulletin Municipal



Le Mot du Maire

Madame, Monsieur, Chers Amis,

Les travaux d'aménagement paysager de Chambardy et de restauration du lavoir sont terminés. Nous n'attendons plus que... le soleil...

Soleil ou pas, nous nous retrouverons pour l'inauguration officielle le jeudi 12 juillet 2012 à 18 heures sur le site. Cette manifestation remplacera notre traditionnel Fête du 14 Juillet.

Si par hasard nous avons quelques jours de beau temps, nous allons pouvoir apprécier nos jardins et débiter les travaux extérieurs. Pour en profiter pleinement il est indispensable que nous respectons les règles de bon voisinage rappelées dans ce bulletin.

C'est une première ! Nous vous proposons une matinée propreté, le samedi 8 septembre prochain.

En attendant, bon été à tous.

Michèle GLOAGUEN

Sommaire

Page 1 Le Mot du Maire

Page 2 Vie Pratique

État Civil

**Page 3 Adresses Utiles
Travaux**

**Page 4 Fêtes et Association
Agenda du Trimestre
Dhuisy : Un peu d'Histoire**

Vie Pratique

Mairie :

Place de la Mairie
77440 Dhuisy
Tel : 01.64.35.66.76
Fax : 01.64.36.00.01
mairie-dhuisy@wanadoo.fr

École CP :

Directrice : Nathalie
BOUCHER
Tel : 01.64.35.69.81

Gendarmerie :

77440 Lizy Sur Ourcq
Tel : 01.60.01.70.10

Pompiers :

77440 Lizy sur Ourcq Tel
: 01.60.61.50.50

Entreprises :

Carrosserie Richard Frères

rue verte
77440 Dhuisy
Tel : 01.64.35.60.59
Fax : 01.64.35.68.38
richard-freres@wanadoo.fr

Ferme de Loisirs de Dhuisy

4 Grande rue
77440 Dhuisy
Tel : 01.64.35.60.51
Fax : 01.64.36.01.61

Déchetterie :

77440 Ocquerre
Tel : 01.60.24.75.70
Accessible gratuitement
aux habitants du canton

Ramassage des ordures à Dhuisy :

Mardi : Déchets verts (du
1er avril au 1er décembre)
sacs à retirer en mairie
Mercredi : Papier Bac
Bleu
Jedi : Déchets ménagers

Verres :

Des Containers sont
disponibles sur la place en
face du Cimetière



Attention.

Tant que les travaux d'aménagement de la place de Chambardy ne sont pas terminés, il est strictement interdit de circuler sur le chantier. Merci principalement aux jeunes de respecter ces consignes.

INFORMATIONS

Première 1/2 JOURNEE VERTE Le Samedi 8 Septembre 2012

Ouverte à toute la population. Rendez vous à la Mairie avec vos gants de jardin à 9h30 programme: nettoyage des chemins, chaque participant se verra remettre un sac pour ramasser les déchets. Un apéritif « déjeunatoire » et des rafraîchissements seront servis en fin de matinée.

Animaux errants

Tout chien errant non identifié trouvé sur la voie publique sera immédiatement saisi et mis en fourrière. Il en sera de même de tout chien errant, paraissant abandonné, même dans le cas où il serait identifié.

La mairie a un contrat avec la **SACPA de Chailly en Brie (77)** (fourrière animale) n'hésitez pas à appeler le 01.64.35.66.76 (mairie de dhuisy) **après avoir saisi l'animal. ou en cas d'absence directement la SACPA au 01.64.75.49.74.**



Retraite

A quel âge partir ?, quelles démarches entreprendre, quand et auprès de quels organismes, quelles sont les aides existantes ? Pour obtenir des réponses à toutes vos questions venez voir sur RDV un conseiller retraite pour un entretien personnalisé à la Mairie de Lizy sur Ourcq, Place de verdun 77440 Lizy sur Ourcq le mercredi de 9h à 12h et de 14h à 17h téléphone pour RDV **3960** (appel facturé au tarif local).

Tarifs sociaux de l'électricité et du Gaz.

Les consommateurs disposant de faibles ressources peuvent bénéficier de tarifs réduits de 40% à 60 %. Les revenus annuels du foyer doivent être inférieurs ou égaux au montant ouvrant droit à la couverture maladie universelle complémentaire. Renseignements auprès du SMERSEM Tel 01.64.35.27.27 ou sur www.smersem.fr

Les déchets Extra-Ménagers

Les extra-ménagers sont présentés à la collecte directement au sol.

Sont acceptés comme extra-ménagers :

les matelas, les appareils électro-ménagers, les meubles et autres déchets assimilables les déchets qui ne peuvent être jetés dans la poubelle d'ordures ménagères résiduelles de par leurs poids ou leurs dimensions (le poids ne devant pas dépasser 50 kg).

prochain passage à Dhuisy le Vendredi 9 novembre

Coté décibels : Rappel

Les bruits de voisinage portent atteinte à la qualité de vie et à la tranquillité.

Nous invitons donc certains propriétaires de deux roues à réviser le niveau sonore de leur véhicule. De même les travaux de jardinage ou de bricolage bruyants (tonte, coupe de bois, nettoyage à haute pression, perçage, rabotage...) ne peuvent être effectués qu'aux horaires suivants:

de 7 heures à 20 heures les jours ouvrés

Les samedis de 9 heures à 12 heures et de 15 heures à 19 heures 30

Les dimanches et jours fériés de 10 heures à 12 heures

État Civil

MARIAGE

Evelyne **KLEZSEZ** et Philippe
ETIENNE se sont dit Oui
le 09 Juin 2012

DECES

Et une pensée pour
Robert DELAROSE
qui nous a quitté
dans sa 85^{ème} année le 8 Juin 2012

Mairie

Ouverture de la mairie

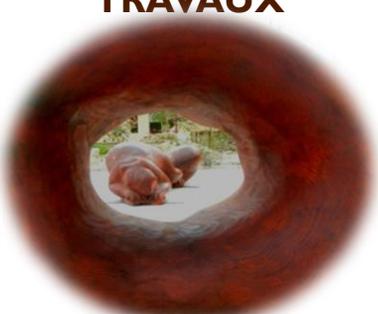
Lundi de 9 h à 11 heures
Jeudi de 9 h à 11 h et de 14h30 à 17 heures
le Samedi matin de 9h30 à 12 heures

Numéros utiles

Pompiers	18
Police	17
Samu	15
Gendarmerie de Lizy	01.60.01.70.10
Hopital de Meaux	01.64.35.38.38
Clinique St Faron	0826 .20.77.27
Alcooliques anonymes	01.64.09.40.02
Protection et Assistances personnes Agées	0800 .02.05.28
SOS Amitié	01.43.60.31.31
Violences conjugales	01.4033.80.60
Enfance en Danger	119



TRAVAUX



L'Aménagement paysager de la place de Chambardy et l'aire de stationnement sont bientôt terminés

L'inauguration est prévue le jeudi 12 juillet 2012 à 18 heures
Pensez à vous inscrire

Ce contrat rural est subventionné de la manière suivante:

par la région
à hauteur de 126 000 euros
par le département
à hauteur de 105 000 euros
par la communauté de commune
dans le cadre de sa compétence eau et assainissement à hauteur de 12 500 euros
par l'assemblée nationale
au titre de la réserve parlementaire à hauteur de 7 000 euros pour les jeux des enfants
Emprunt de 150 000 euros.



INFORMATIONS



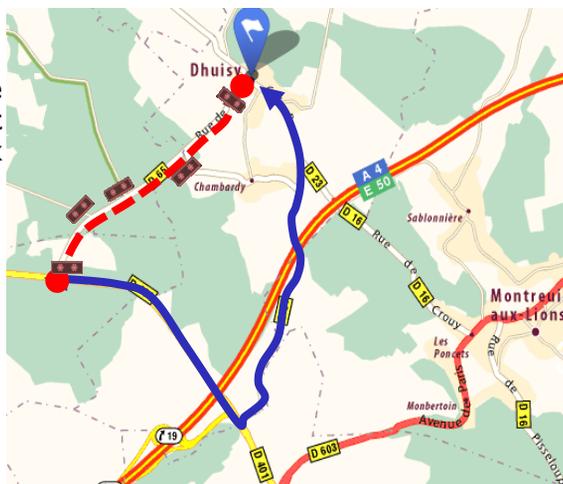
Natura 2000

Notre commune va faire partie du projet Natura 2000, réseau européen de sites naturels dont l'objectif est de préserver la biodiversité en harmonie avec les activités humaines. Dhuisy est impliqué sur le site "bois des réserves, des usages, et de montgé" qui abrite entre autre une espèce d'amphibien, le sonneur à ventre jaune.

Réfection de la route Départementale N° 65

Ces travaux nécessitent la fermeture de cette voie. Un plan de déviation est proposé avec l'installation de panneaux «route Barrée» au niveau:
D401 & D65 - route de chaton & D65
Route de Vendrest & D65
Chemin derrière le château & D 65
Entrée de la D65 en bas du village avec la rue de Lizy.

Les travaux auront lieu entre
Le 14 juillet et le 20 août 2012



Adresses Utiles

Communauté de Communes du Pays de l'Ourcq

Av. Louis Delahaye
77440 Ocquerre
Tel : 01.60.61.55.00

Électricité : EDF

Tel : 08.10.68.66.92
www.edf.fr

Sous-Préfecture

Cité administrative du Mont Thabor
77100 Meaux
Tel : 01.90.09.83.77

Trésorerie

6 rue Raoul de Presle
77440 Lizy sur Ourcq
Tel : 01.60.01.76.47

Centre des Impôts

Cité admi. du Mt Thabor
77100 Meaux
Tel : 01.64.35.32.39

Palais de justice

Place de l'Europe
77100 Meaux
Tel : 01.60.09.75.00

Maison départementale des solidarités

31 rue du Palais de Justice
77100 Meaux
Tel : 01.64.36.42.00

Caisse d'allocations familiales

1 av. de la République
77100 Meaux
Tel : 01.60.09.80.80

Urgence assistance

Centre anti-poison
Tel : 01.40.05.48.48

Enfance maltraitée
Tel : 01.42.96.26.26

Personnes âgées, Adultes Handicapés
Tel : 39.77

FETES ET MANIFESTATIONS

Brocante 2012

Comme prévu, la fête du village agrémentée de sa traditionnelle brocante, ont eu lieu les 19, 20 et 21 mai dernier. Bon nombre de participants, exposants et visiteurs ont apprécié cette journée du dimanche qui s'est déroulée en partie sous le soleil ! Le filet garni était, lui aussi au rendez-vous et avec ses 7kg880, il a fait un heureux : Mr MECHE Patrick ! Bravo !



A rappeler le **concours de tarte** organisé le samedi soir a permis à 11 personnes de montrer tous leurs talents fort appréciés par les 4 membres du très sérieux Jury ! Nous remercions Mme BOUCHERON, Mme DENAMPS, Mme ENGUEHARD, Mme HUNAUT, Mme JEHENNE, Mr MOLNARD, Melle POISSON, Mme RENAUD, Mme RENAULT-POISSON, Mme VIEIRA-RODRIGUEZ, qui ont très sympathiquement participé à cette manifestation.



Fête communale

Les enfants ont également été à l'honneur lors de la fête pour le concours de tir du lundi soir : 8 participants malgré le froid et la pluie qui ont clôturé cette « fête de Dhuisy » édition 2012.



Manifestations

-
- 01.juillet.2012
Jeu de piste
-
- 12 juillet 2012
Inauguration
de la place de
chambardy
-
- 26 Aout 2012
Pétanque
-
- 23 Septembre 2012
Repas des Anciens
-
- 6 Octobre 2012
Choucroute
-
- 24 Novembre 2012
Belote
-
- 8 Décembre 2012
Scènes Rurales
-
- 15 Décembre 2012
Noël de la Commune

Un Peu d'histoire

Moisson d'hier et d'aujourd'hui.

La première est pour l'orge puis le blé tendre et enfin le blé dur.

Autrefois, Les paysans armés de leur faucille (1) coupaient leur récolte qu'ils ramenaient à la ferme en essayant de ne pas perdre les épis. Armés de leurs fléaux ils tapaient sur les épis pour en faire sortir les grains. Plus tard les faux à manche court permettaient de couper plus de tiges à la fois et de les laisser tomber en andains (Alignement des végétaux) que l'on regroupait en gerbe. Ramenées à l'aire (endroit plat) on détachait les gerbes que l'on disposait autour d'un mât pourvu d'un tourniquet. Un cheval tournait durant des heures trainant un ou deux rouleaux de pierre qui écrasait les épis afin d'en faire sortir les grains c'était le foulage (2), puis on enlevait la paille avec les fourches et on récupérait le blé + poussis que l'on passait dans le ventaire.(3) Pour une bonne moisson il fallait attendre non seulement que le blé soit mûr, que le temps soit sec mais que des amis et voisins soient disponibles ; heureusement l'entraide pour les moissons se pratiquait régulièrement.

En 1821, la moissonneuse javeuse (4) inventée au Royaume-Uni par les frères Brown mécanise la moisson. C'est une machine qui fauche et met la moisson en javelles, c'est-à-dire en gerbes non liées. Elle est conduite par un seul homme.

Les premières machines à battre le blé, (5) fonctionnent en France, dès 1840, dans le Nord. Ce n'est qu'après la guerre de 1870, que l'usage de la batteuse à vapeur se généralise. Les petites exploitations, qui constituent l'essentiel de l'agriculture, n'ont évidemment pas les moyens de s'offrir des "chevaux vapeur". Alors, la batteuse se déplace de ferme en ferme, symbole de la révolution industrielle dans le monde rural La première fonction de la batteuse était le dépiquage (l'extraction du grain de l'épi). Le nettoyage du grain était fait à la mauvaise saison à l'aide d'un tarare. Les premières batteuses étaient entraînées à bras d'hommes puis par un manège d'animaux (Bœufs ou chevaux).

Au début du vingtième siècle, les agriculteurs commencent à adopter l'usage des **moissonneuses-lieuses (6)** mises au point par Hurlbut aux États-Unis en 1851. Ce type de machine peut couper et lier de 3 à 4 hectares par jour. Mécaniques qui éliminent la nécessité de ramasser les tiges et de former les gerbes à la main Le grain est coupé, lié ensuite pour former des gerbes (bottes) et finalement empilé en moyettes (dizot) pour sécher. Ensuite, les moyettes sont chargées dans une charrette et transportées au lieu de séchage.

Vers 1945 la moissonneuse lieuse coupe le blé et met en gerbe automatiquement. Les charrettes chargées de gerbes rentrent à la ferme et arrive la batteuse. La batteuse avale les gerbes des heures durant. Le blé sort propre et est mis en sac au fur et à mesure tandis que la paille est projetée vers l'avant, puis récupérée par une presse qui la met en balles. (7)

Les techniques progressant rapidement les moissonneuses batteuses évoluent en plein champ. Les machines moissonnent et les bennes vides attendent au bord des parcelles, les moissonneuses batteuses se déplaçant rapidement viennent les remplir au passage (8). La paille reste à même le sol en andains et une emballeuse la met en bottes ou en rouleaux.



Retrouvez la Fête de la Moisson chaque année fin Aout à Provins sur les places et dans les rues du village comme autrefois.





La chenille processionnaire du chêne et du pin



Depuis quelques années, des colonies de chenilles processionnaires du chêne et du pin sont observées en Ile-de-France.



La chenille processionnaire du pin est la larve d'un papillon de nuit, le *Thaumetopoea pityocampa*. Elle fait partie de l'ordre des Lépidoptères, de la famille des Notodontidae et de sous-famille des Thaumetopoeinae.

Les poils de la chenille se détachent très facilement lors d'un contact ou sous l'effet du vent et peuvent provoquer de fortes réactions allergiques au niveau des yeux, des rougeurs et des démangeaisons sur la peau, ou encore des difficultés respiratoires. L'éclosion a lieu cinq à six semaines après la ponte. Elle donne naissance à des chenilles qui muent trois fois avant l'hiver à des dates variant selon la région probablement liées à l'humidité, à la température ainsi qu'à l'amplitude thermique. Les pics de température (chaud ou froid) peuvent stopper provisoirement l'alimentation de la chenille.



Les papillons sont nocturnes et ne vivent généralement pas plus d'une nuit. Le papillon est gris avec des motifs noirs et des taches blanchâtres. Le mâle-papillon peut voler jusqu'à 50 km contre 3 à 4 km seulement pour une femelle

Lutte mécanique

➤ Couper et brûler les branches porteuses de pontes, pré-nids et nids. En cas d'attaque ponctuelle, sur des arbres facilement accessibles. Se protéger soigneusement contre les risques d'urtication (combinaison, masque, lunettes, gants).



Lutte biologique

➤ Favoriser l'implantation des prédateurs et parasites : nichoir à mésange.

Il y a peu de prédateurs. Les oiseaux en général ne les mangent pas à cause de leurs poils urticants et de leur mauvais goût. Seul le coucou s'attaque aux chenilles, parfois même dans leur nid et la mésange chasse la première forme larvaire et parfois lorsqu'elles sont en procession.

Leur principal prédateur est le grand calosome, un carabe, insecte coléoptère vivant ordinairement sur le sol, aux élytres avec des reflets verts métalliques. C'est la larve de calosome, ressemblant quelque peu à une chenille, qui en fait la plus grosse consommation. Elle monte parfois aux arbres pour attraper ses proies. Plusieurs espèces de guêpes ainsi qu'un champignon, le cordiceps, peuvent les parasiter.



Les recommandations

L'Agence Régionale de Santé d'Ile-de-France préconise des mesures de prévention simples, à la portée de tous :

- Ne pas se promener ou laisser jouer les enfants sous les arbres porteurs de nid ;
- Eviter de se frotter les yeux pendant ou au retour d'une promenade ;
- En cas de doute, prendre une douche et changer de vêtements ;
- Bien laver les fruits et les légumes du jardin (les poils des chenilles peuvent s'y déposer) ;
- Eviter de faire sécher du linge à côté des arbres infestés.



En cas de réactions allergiques au niveau des yeux, de la peau ou des voies respiratoires, il est préférable de consulter son médecin traitant notamment en cas d'antécédents allergiques.

Fête de la commune



Remise des Prix Ecole de Dhuisy

